

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2022

CONSEIL CONSULTATIF VILLE,
AUTONOMIE ET HANDICAPS

vi||eurbanne

SOMMAIRE

ÉDITO	3
--------------------	----------

PARTIE 1 : CONCERTATION ET COLLABORATIONS ENTRE LES ASSOCIATIONS ET LA VILLE DE VILLEURBANNE

5

Le conseil consultatif ville, autonomie et handicaps (CCVAH)	6
Le groupe de travail sur l'accessibilité de la voirie	8
Le groupe de travail sur l'accessibilité de l'offre culturelle	13
Le groupe de travail sur l'accessibilité numérique	15
La commission mobilité durable	18
Les actions associatives pendant les semaines des handicaps 2022 (du 6 mai au 25 juin)	19
Soutien de la ville aux associations	22
Contrôle de l'accessibilité dans les équipements recevant du public (ERP) neufs ou existants	24

PARTIE 2 : LES ACTIONS PHARES DU PROGRAMME « VILLE ET HANDICAPS » 2022.....

25

Rendre la ville accessible	26
Être exemplaire en tant qu'employeur	31
Faciliter l'accès des enfants et adultes en situation de handicap aux activités de loisirs	33
Sensibiliser aux différents handicaps	43

ÉDITO



AGATHE FORT

Adjointe au maire de Villeurbanne, déléguée à la ville inclusive, la lutte contre les discriminations et la santé



AURORE GORRIQUER

Adjointe au maire de Villeurbanne, déléguée à la mission handicap

Suite à la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, le conseil consultatif Ville, autonomie et handicaps (CCVAH) a été créé à Villeurbanne par délibération du conseil municipal du 17 mai 2010, pour associer de manière étroite les partenaires associatifs et les acteurs concernés à l'ensemble de la démarche transversale qui irrigue aujourd'hui toutes les politiques municipales.

La dénomination "ville, autonomie et handicaps" permet de mettre en évidence la volonté de la Ville de co-construire des actions au-delà de l'accessibilité de l'environnement physique, et d'aborder les domaines essentiels à la participation des personnes handicapées à la vie de la cité, correspondant par ailleurs à des domaines de compétences de la ville : l'accès à l'emploi, à l'école, aux structures petite enfance, aux activités sportives ou encore culturelles...

Le CCVAH est un lieu de réflexion, d'échanges et de propositions, pour aider à consolider et développer l'ensemble des actions favorisant l'inclusion des personnes villeurbannaises en situation de handicap, en prenant appui sur les besoins et l'expertise d'usage des associations.

Conformément à la loi du 11 février 2005, le CCVAH doit établir un rapport annuel, qui est présenté en conseil municipal, puis transmis au préfet et au président de la Métropole.

Ce rapport d'activités de l'année 2022 rend donc compte dans sa première partie de l'ensemble des réunions de concertation et des travaux collaboratifs engagés avec le secteur associatif. Trois nouveaux groupes de travail ont notamment été mis en place en 2022, sur l'accessibilité de la voirie, l'accessibilité de l'offre culturelle et l'accessibilité numérique. Les associations locales se sont par ailleurs largement investies dans la programmation de la 7^e édition des

Semaines villeurbannaises des handicaps qui se sont déroulée en mai et juin 2022, en organisant directement ou en participant à une quinzaine d'actions.

Le rapport d'activités présente dans une deuxième partie les principales actions menées par la Ville en matière d'inclusion des personnes en situation de handicap. La bonne avancée de notre agenda d'accessibilité programmée peut être soulignée comme une action phare, et la mise en accessibilité complète des 166 équipements municipaux sera finalisée à la fin du mandat 2020-2026. Les grands événements organisés par la Ville dans le cadre de Capitale française de la culture ont par ailleurs pris en compte la question de l'accessibilité et de la participation des personnes handicapées, avec l'aide de dispositifs innovants.

Ce rapport annuel a vocation à être diffusé largement, et constitue un enjeu de transparence. L'enjeu est également d'entraîner les acteurs locaux du territoire dans une dynamique inclusive.

PARTIE 1

CONCERTATION ET COLLABORATIONS ENTRE LES ASSOCIATIONS ET LA VILLE DE VILLEURBANNE

LE CONSEIL CONSULTATIF VILLE, AUTONOMIE ET HANDICAPS (CCVAH)

Le conseil consultatif Ville, autonomie et handicaps (CCVAH) a été créé à Villeurbanne par délibération du conseil municipal du 17 mai 2010, pour associer de manière étroite les partenaires associatifs et les acteurs concernés à l'ensemble du projet ville et handicaps.

Le CCVAH est un lieu de réflexion, d'échanges et de propositions, pour aider à consolider et développer l'ensemble des actions favorisant l'inclusion des personnes villeurbannaises en situation de handicap, en prenant appui sur les besoins et l'expertise d'usage des associations. Il donne un avis sur toute question qui lui est soumise et qui correspond à son objet, et sur le rapport annuel du programme ville et handicaps, qui fait chaque année état des actions réalisées dans l'année écoulée et de la programmation des actions prévues l'année suivante.

Les membres du conseil consultatif ville, autonomie et handicaps (CCVAH)

Le CCVAH renouvelé en fin d'année 2020 est composé du CARPA (Collectif des associations du Rhône sur l'accessibilité), de PVV (Point de vue sur la ville) d'APF France Handicap, du GIHP (Groupement pour l'insertion des personnes handicapées physiques Rhône-Alpes), du CDTHED (Comité pour le droit au travail des handicapés et l'égalité des droits), de l'AVH (Association Valentin Haüy), de l'ADAPEI 69 (Association départementale des amis et parents de personnes handicapés mentales), d'Autisme 69, de l'UNAFAM (Union nationale des amis ou familles de personnes malades et handicapés

psychiques), de l'ALDSM (Association lyonnaise des devenus sourds et malentendants), de l'OVPAR (office villeurbannais des personnes âgées et retraitées), de l'association Simon de Cyrène, du GEM (groupe d'entraide mutuelle) Envol et compagnie, du GEM Partage, de la Maison des initiatives, de l'engagement, du troc et de l'échange (MIETE), d'un représentant des référents handicap des centres sociaux, d'un représentant des maisons de la métropole de Villeurbanne et d'un représentant de la CAF du Rhône.

L'ensemble des moyens nécessaires à une bonne accessibilité de l'information à tous les membres est mis en œuvre. Une boucle portative est par exemple mise à la disposition d'une personne malentendante.

Séance plénière en 2022

La séance plénière du Conseil consultatif ville, autonomie et handicaps du 24 mai 2022 avait pour objectif de lancer deux nouveaux groupes de travail thématiques.

Un premier groupe de travail « historique » existe depuis la création du CCVAH sur le thème de l'accessibilité de la voirie, avec la participation active du CARPA, d'APF France handicap, de PVV, d'AVH et du GIHP.

Deux nouveaux groupes de travail ont été mis en place à l'occasion de la

séance plénière du 24 mai, sur les thématiques de l'accessibilité de l'offre culturelle et de l'accessibilité numérique.

Les travaux en sous-groupes organisés à l'occasion de la séance plénière du 24 mai 2022 sur les 2 thèmes retenus ont permis d'élaborer un plan d'actions, grâce à des phases de brainstorming, d'enrichissement avec apport extérieur et de filtrage (ayant pour but de décider ensemble de ce qui est raisonnable de faire et de se donner un contrat sur l'année à venir).

LE GROUPE DE TRAVAIL SUR L'ACCESSIBILITÉ DE LA VOIRIE

Les membres du groupe

Ce groupe de travail est composé des associations Valentin Haüy, GIHP (Groupement pour l'insertion des personnes handicapées physiques Rhône-Alpes), Point de Vue sur la Ville, APF France handicap et

CARPA (Collectif des associations du Rhône sur l'accessibilité).

Le groupe s'est réuni à 5 reprises en 2022.



Les actions

22 mars - Rencontre sur le projet d'aménagement de la place Grandclément à la Maison Berty-Albrecht

- **Les organisateurs :** La Métropole de Lyon et la direction générale du développement urbain de la mairie.
- **Les invité.es :** La conceptrice-paysagiste, des associations Valentin Haüy, Point de Vue sur la Ville, Comité Louis Braille et CARPA.
- **Objectif de la rencontre :** présenter l'avant-projet de la place Grandclément, et échanger sur les sujets du confort d'usages et de l'accessibilité.
- **Les interrogations des représentants associatifs :** La gestion des carrefours. Devant l'église, le carrefour sera de nouveau géré par feux du fait de la présence du tramway. Dans le périmètre de la place, il n'y aura pas de carrefour complexe géré sans feux. Une pente entre l'arrêt de tramway T6 et les arrêts de bus C3/C11 sera inévitable mais elle sera dans les normes, à moins de 4%. Il n'est pas prévu d'installer d'ascenseur ou de barrières. La conception du projet s'est appuyée sur les lignes de désir principales pour créer des cheminements libres d'obstacles, lisibles et aux normes PMR. Les deux grands escaliers qui permettront de relier les parties haute et basse de la place seront équipés de mains courantes et

seront larges pour accueillir un flux piéton important.

- **Les demandes des représentants associatifs :**
 - Equiper les mains courantes des escaliers d'ergots pour éviter leur utilisation par les skateboards. les mains courantes des escaliers soient équipées d'ergots pour éviter leur utilisation par les skateboards.
 - Permettre le repérage des personnes aveugles et malvoyantes avec l'installation des bandes de guidage au sol.
 - Ne pas doubler le dispositif. Le projet prévoit beaucoup de mobilier, des bancs collectifs avec ou sans dossiers et accoudoirs, des tables de pique-nique, des cadettes. Ils seront disposés pour favoriser les échanges, le repos. Le maître d'œuvre va étudier la possibilité d'avoir des hauteurs d'assise variables.
 - Les revêtements prévus seront clairs pour limiter l'aggravation du phénomène d'îlot de chaleur urbain. Ils sont le résultat d'une recherche de compromis et de synergie entre les différentes demandes. Il est envisagé d'utiliser de la pierre naturelle et locale. Les sols modulaires seront composés de grandes dalles au niveau des parcours principaux, de pavés de plus petite taille au bord des massifs, avec ponctuellement de l'engazonnement au niveau des joints. Sur les cheminements principaux, les joints seront imperméables pour une question de confort d'usage. Des planches

d'essai seront proposées pour une validation en amont des revêtements choisis. Les représentants associatifs ont demandé que le mobilier prévu soit situé au maximum en partie dans les espaces en dallage pour être accessible au plus grand nombre. Le projet prévoit la plantation d'une centaine d'arbres, et 20% des espaces seront verts avec des plantes vivaces et des arbustes bas. Les représentants associatifs ont soulevé le problème des racines d'arbre. Le développement racinaire est très

variable selon les espèces et la maîtrise d'œuvre veillera à proposer des essences qui n'engendrent pas ces problèmes. La réunion s'est terminée par une visite sur site. Les représentants associatifs ont rappelé que, bien que le trottoir traversant soit confortable pour les personnes en fauteuil roulant ou mal marchantes, il représente une perte de repères pour les déficients visuels. Il y a un travail important de communication à faire sur ce type d'aménagement.

12 avril - Présentation du projet de tramway T6 en visioconférence par le maître retenu par SYTRAL Mobilités

- **Objectif :** Présenter l'avant-projet
- **Les invité.es :** Le chargé des déplacements à la direction du développement urbain de la mairie, les associations Valentin Haüy, Point de Vue sur la Ville et CARPA.
- **Bilan :** Les associations de personnes handicapées présentes ont fait remarquer que le parcours vélo était prioritaire dans les carrefours, et qu'il était demandé aux personnes à mobilité réduite de faire une distance plus importante que les cyclistes, qui bénéficient du chemin le plus court.

3 mai - Visite de chantier de la tranche 3 du cours Emile-Zola (autour de Cusset)

- **Les organisateurs :** Le chef de projet de la Métropole et la direction du développement urbain de la mairie, des maîtres d'œuvre et entreprises concernés, et des associations CARPA, Point de Vue sur la Ville et Valentin Haüy.
- **Les actions :**
 - Le chantier a été phasé de telle sorte qu'un des deux trottoirs soit toujours accessible aux piétons.
 - Les synthèses vocales des traversées piétonnes condamnées pendant les travaux sont désactivées, pour ne pas inciter les personnes aveugles et malvoyantes à traverser à ces endroits.
 - Au carrefour Rue Faÿs/rue de l'Égalité, l'entreprise a testé des pictogrammes au sol pour guider les piétons pendant la phase de chantier.

- Suite à cette visite de chantier et à la demande des associations, un tapis d'accessibilité jaune a été apposé sur les matériaux meubles, au niveau des traversées piétonne Zola - carrefour Bourgchanin et Zola - carrefour Egalité.



Mise en place d'un tapis d'accessibilité jaune, suite à la visite de chantier du 3 mai 2022

29 septembre – Visite des essais de revêtement de sol place Grandclément

- **Les organisateurs :** La Métropole et la direction générale du développement urbain de la mairie.
- **Les invité.es :** La subdivision de la Métropole, de la maîtrise d'œuvre BASE, de la cheffe de projet, du CARPA, de Point de vue sur la Ville et d'AVH.
- **Objectif de la visite :** échanger et valider les choix de revêtement de la place Grandclément
- **Bilan :** Cette visite a permis d'échanger sur les caractéristiques des revêtements proposés (aspect esthétique, albédo, dimensionnements, glissance, accessibilité, gestion, réemploi...), dans l'objectif de retenir les matériaux qui seront mis en œuvre par la suite.

Les besoins identifiés

- Suite à des doléances de personnes malvoyantes ayant fait part de difficultés à se déplacer sur l'avenue Henri-Barbusse depuis la mise en place du nouveau mobilier et de la piétonisation, un recueil des doléances a été organisé en octobre 2022 par la direction des espaces publics et naturels. Les associations Point de vue sur la Ville et AVH ont participé à ce recueil de doléances. Les principaux besoins exprimés :
 - Les gros pots de végétaux anti-béliers en entrée de zone

piétonne sont trop encombrants/ les branches dépassent

- L'étalement des terrasses au-delà de leur périmètre initial nuisent au caractère rectiligne des cheminements
- Les aménagements liés aux événements sur l'avenue sont parfois gênants

Suite au recueil des doléances, les mesures suivantes ont été prises :

- Le plan des pots de fleurs a été revu pour répondre à la fois aux demandes des associations de personnes handicapées et aux contraintes de sécurité de l'avenue (contre les attentats notamment). L'écartement des pots côté Michel Servet a été optimisé pour être le plus large possible sans pouvoir laisser passer une voiture. A l'angle Barbusse/Anatole France, un pot a été apposé à l'angle sud-est (côté Cerise et Potiron) et un pot à l'angle sud-ouest (côté pharmacie), disposés de manière à laisser un cheminement piéton confortable et à ne pas occuper le cheminement pavé.
- Concernant les terrasses, une demande de rationalisation a été transmise à la direction du développement économique, de l'emploi et de l'insertion.

LE GROUPE DE TRAVAIL SUR L'ACCESSIBILITÉ DE L'OFFRE CULTURELLE

Les membres du groupe

Les membres de ce groupe de travail sont les associations Point de Vue sur la Ville (Karine Garnier), Maison des initiatives, de l'engagement, du troc et de l'échange (Justine Leroy, chargée de projet accessibilité aux loisirs), ADAPEI 69 et Autisme 69 (Gilles Arnaud), GIHP (Eric Baudry), Collectif des associations du Rhône pour l'accessibilité (Eliane Schirmer) et l'association lyonnaise des devenus sourds et malentendants (Rachel Poirier). Le réseau de lecture publique (Benoît Roux), le conseil local de santé mentale (Isabelle Prévost), le Centre d'excellence autisme et troubles du neuro-développement du centre Hospitalier Le Vinatier (Jennifer Beneyton) et le Club des autistes adultes de Lyon (Jessica Claro) ont également rejoint le groupe de travail.

Les actions

Un premier temps lors de la première séance de travail du groupe de travail du 24 mai 2022 avait permis de recenser les différentes actions possibles :

- recensement de toute l'offre culturelle accessible sur un même

site (par exemple le Viva interactif)

- création d'un journal interne aux centres médico-psychologique (CMP) ou associations pour diffuser l'information culturelle,
- actions pour aller vers des personnes isolées ou éloignées de l'offre culturelle par le biais d'acteurs qui sont en lien avec (auprès des services de soins, soignants, etc.),
- installation de boucle magnétique pour les personnes malentendantes,
- élaboration d'un guide qui recense les structures culturelles villeurbaines accessibles ou pas et pour quel type de handicap,
- réalisation de diagnostics en termes d'usages sur l'accessibilité pour des événements ou des structures (par exemple dans les médiathèques),
- organisation de formations et de sensibilisations pour les personnels sur l'accessibilité dans chaque structure culturelle.

Un second temps de cadrage et de filtrage des idées du groupe de travail du 24 mai 2022 avait permis de choisir les actions qui seront

travaillées ensemble et mises en œuvre sur la première année de fonctionnement du groupe de travail. Le groupe a décidé de travailler dans un premier temps sur l'organisation de visites-diagnostic des médiathèques de Villeurbanne pour améliorer les usages (6 votes).

La deuxième séance de travail du 25 octobre 2022 a permis de structurer la démarche de diagnostic, par une présentation de trois documents existants :

- Le document en FALC « Les médiathèques de Villeurbanne : comment ça marche ? », réalisé par la MLIS a permis de connaître l'ensemble des activités possibles dans les médiathèques (je peux lire des livres, travailler, lire des journaux et des magazines, avoir des conseils et des informations, utiliser un ordinateur, internet et me former, imprimer et scanner des documents, jouer à des jeux-vidéos, voir des expositions à l'artothèque, écouter des histoires, des spectacles...)
- Le diagnostic sur l'accueil des personnes en situation de handicap dans le Réseau de lecture publique de Villeurbanne réalisé par Léa Dessertine, stagiaire en master Référent Handicap de Lyon 2 entre novembre 2019 et mai 2020 a permis de cerner les différents axes : accueil des publics spécifiques (service dédié, agents formés à l'accueil des personnes en situation de handicap, partenariats réguliers), les outils et collections proposés par type de handicaps (livres à écouter, livres en gros caractères, livres en

braille, DVD sous-titrés et en audio description..., services et animations proposés (histoire/lecture en LSF, service de portage de livres à domicile...), communication externe (newsletter, diffusion d'informations, site internet...)

- L'outil « Créons ensemble la médiathèque inclusive de demain », construit par Autisme 69 et la plateforme de répit de l'APAJH à l'occasion d'un atelier de réflexion collective sur l'adaptation d'une médiathèque pour mieux accueillir les personnes autistes à la médiathèque du Tonkin, a permis de cerner également différents axes de travail : les outils adaptés et accessibles (FALC, pictogrammes...) l'adaptation des activités et des espaces (délimitation claire, diminution des stimuli sensoriels, signalétique adaptée, visite préalable...) , et le personnel formé et sensibilisé.

En fonction des documents existants, une trame de diagnostic a été construite entre novembre 2022 et janvier 2023 autour des axes suivants :

1. Communication externe (pour aller chercher le public en situation de handicap éloigné des médiathèques)
2. Outils et collections
3. Accessibilités des activités proposées
4. Développement des partenariats
5. Adaptation des espaces et de la signalétique
6. Formation du personnel.

LE GROUPE DE TRAVAIL SUR L'ACCESSIBILITÉ NUMÉRIQUE

Les membres du groupe

Les associations Simon de Cyrène (Pierre Mollet), APF France Handicap (Jean-Joseph Parriat), MIETE (Pauline Piffard), UNAFAM (Christiane Corneloup), Point de vue sur la ville (Delphine Brunier & Pierre-Marie Michelli) et CARPA (Marie-Laure Galland).

Les projets

Un premier temps lors de la première séance de travail le 24 mai 2022 a permis de recenser les différentes actions possibles :

- l'accès au numérique pour les personnes qui n'ont pas de matériel et l'achat de matériel dans les espaces numériques existants,
- la formation des professionnels du numérique dans les 18 espaces numériques existants,
- le travail sur la plaquette « Accès au numérique » existante, en spécifiant le matériel adapté (exemple zoomtext à l'espace numérique de la MLIS),
- une ressource/guide/caisse à outils dans un espace collaboratif,
- le travail sur l'accessibilité des sites internet de la Ville,

- le développement de textes en FALC (Facile à lire et à comprendre),
- la formation de formateurs,
- le plaidoyer pour du matériel adapté (braille, loupe).

Pierre-Marie Michelli a parcouru le site web de la Ville avec un logiciel de synthèse vocale. Le logiciel a montré que l'absence de feuille de style et de hiérarchisation de l'information rendait la navigation difficile

Les actions à mener

Un second temps de cadrage et de filtrage des idées du groupe de travail du 24 mai 2022 avait permis de choisir les actions qui seront travaillées ensemble et mises en œuvre sur la première année de fonctionnement du groupe de travail. Le groupe a décidé de travailler dans un premier temps autour de l'accessibilité des sites de la Ville de Villeurbanne.

La deuxième séance de travail du 18 octobre 2022, en présence des associations membres du groupe de travail, de Christophe Beuve

(webmaster direction de la communication), de Murielle Dupuis (cheffe de projet informatique, direction des systèmes d'information), et de 2 représentants du bureau d'étude Big bang communication, mandaté par la direction de la communication, a permis de démarrer un travail sur un projet municipal dénommé « Usine à site », qui va être le support des sites institutionnels et de sites évènementiels de la Ville.

Les associations ont mis en exergue deux problématiques importantes : le respect du RGAA (réglementation générale de l'accessibilité des administrations), et la question du confort d'usage.

L'absence de hiérarchisation de l'information rend la navigation difficile pour les personnes non voyantes. Beaucoup de chose se joue par ailleurs dans la vie du site et pas qu'à la conception.

Les associations ont mis en avant quelques bonnes pratiques locales en matière d'accessibilité numérique, et notamment le site internet de la Métropole et celui des TCL.

Big bang communication a précisé à l'occasion de cette réunion les principales caractéristiques de la prise en compte de l'accessibilité du produit « usine à sites » :

- reprise de la police d'écriture du Viva (avril), en taille 18 à 24,
- utilisation de l'outil LISIO qui permet d'adapter, sans refonte et en temps réel, l'affichage du site internet aux besoins spécifiques de chaque visiteur (handicaps, illectronisme, zones bas débit...) et

réduit l'impact environnemental lié à sa consultation (voir pour exemple les sites du musée Gustave Courbet et de la ville de Tours).

- Retours des associations après la présentation de Big bang communication :
- sur les différents sites, il faut absolument une entrée pour signaler les obstacles d'accessibilité ;
- problème des images avec ou sans information avec la balise alt ;
- en présence de tableaux, il faut proposer un résumé et des titres pertinents par lignes et par colonne. L'utilisation des tableaux doit être limitée.
- Avoir des liens nommés de manière explicite ;
- la hiérarchie des contenus doit être correctement balisée ;
- formulaires contact ;
- la fluidité de la navigation doit être vérifiée (la métropole a par exemple rajouté des raccourcis clavier) ;
- la simplicité des menus (pas plus de 7 options dans les menus déroulants) revêt une importance particulière ;
- la possibilité d'ajouter des pictogrammes pour augmenter l'intuitivité et la facilité de compréhension est intéressante.

Les pistes d'actions potentielles du GT accessibilité numérique pour l'année 2023 ont été évoquées en fin de séance :

- Action de sensibilisation des directions municipales concernées et des bureaux d'études retenus sur l'usage d'un PC et smartphone par une personne non-voyante. Proposition de Pierre Marie

Michelli de faire une démonstration d'utilisation.

- Organisation de tests utilisateurs pour un public varié (personnes allophones/personnes âgées/personnes en situation de handicap) par la MIETE (Maison des initiatives, des échanges, du troc et de l'engagement).

LA COMMISSION MOBILITÉ DURABLE

La Commission mobilité durable est une instance de consultation des usagers villeurbannais. Mise en place en mars 2022, elle est pilotée par l'adjointe aux déplacements, mobilité et stationnement. Elle regroupe des représentants des conseils de quartiers, des parents d'élèves ainsi que des différents usagers de la voirie : associations de personnes en situation de handicap, conseils des jeunes et des aînés, associations cyclistes...). Les associations Point de vue sur la Ville et CARPA sont représentées dans cette commission. L'objectif de la commission mobilité durable est de faire discuter les participants sur des sujets de mobilités à l'échelle de la ville, pour pouvoir confronter les points de vue et provoquer le débat.

3 sessions ont eu lieu en 2022 :

- Un premier atelier de présentation de la commission, puis sur le thème de l'auto-partage (présentation des opérateurs et mobilisations des usagers pour le choix des futures stations Citiz),
- Un second atelier sur le thème de l'aménagement des groupes scolaires : identification des problématiques usagers et propositions de travail sur différents groupes scolaires,
- Un troisième atelier sur le sujet de la place du piéton en ville : intervention d'un cabinet de conseil : l'ADMA, et analyse de différents espaces piétons au regard d'une grille de classification proposée par l'ADMA.

LES ACTIONS ASSOCIATIVES PENDANT LES SEMAINES DES HANDICAPS 2022 (DU 6 MAI AU 25 JUIN)

La Ville et les associations de personnes handicapées ont décidé en 2010 de conjuguer leurs efforts pour lutter contre les préjugés et les stéréotypes existants, en créant un évènement nouveau nommé « Semaine des handicaps ». Mêlant animations sportives et culturelles, débats, conférences, sensibilisation dans les classes de primaire, la Semaine du handicap est depuis 2011 une invitation à l'échange et à la réflexion sur la thématique du handicap.

Lors de la 7^e édition des Semaines des handicaps qui s'est déroulée du 6 mai au 25 juin 2022, les associations locales ont organisé ou participé à quinze actions de sensibilisation

Des actions de sensibilisation sur les handicaps moteur, auditif et mental ont été réalisées dans les écoles villeurbannaises sur des temps scolaires par les équipes de l'association lyonnaise des devenus sourds et malentendants (ALDSM), d'APF France handicap Rhône-Ain et de l'ADAPEI 69 (Association départementale de parents et d'amis des personnes handicapées mentales).

L'association Point de vue sur la ville, le Centre technique régional pour la déficience visuelle, la cité scolaire René-Pellet et le centre Galliéni ont été partenaires du Rize pour organiser le 6 mai, dans le cadre de Capitale française de la culture, une balade urbaine nommée « Les non et malvoyants vous éclairent sur leur histoire ».

Les associations Prader-Willi France et Petit Cœur de Beurre ont organisé une exposition nommée «Les aventures de Piwi-Cœur». Piwi Cœur est une petite fille villeurbannaise née en 2018, porteuse d'une cardiopathie congénitale et du syndrome de Prader-Willi.

L'Asvel Omnisports a proposé de découvrir le hockey sur gazon inclusif les mercredis 1er et 8 juin, et la lutte inclusive les 3, 10 et 17 juin.

L'association des « Défis d'Armand » a organisé le 20 juin une projection-débat nommée « Aventure Hustive 2 : Ensemble au bout du monde », avec la présence d'Armand Thoinet, villeurbannais, aventurier et pair-aidant, atteint d'une sclérose en plaques.



Balade urbaine « Les non et malvoyants vous éclairent sur leur histoire » © Le Rize

L'équipe du centre social des Buers a organisé le 21 juin « Les terrasses de l'été », en partenariat avec l'AS Villeurbanne Cécifoot.

La Bat'Afrika, batucada inclusive de l'association Percut Ensemble, a participé à la déambulation organisée le 21 juin dans le cadre de l'évènement « Faites de la musique » (CFC 2022).

APF France handicap et l'OVPAR (Office villeurbannais des personnes âgées et des retraités) ont co-organisé le 22 juin une projection-débat « Ma chère famille », sur la thématique des aidants familiaux.

Le centre social de Cusset, l'ASUL (Association sportive universitaire lyonnaise) et la MIETE ont participé aux « Jeudis au café du Riz » le jeudi 23 juin, sur le thème « Quels(s) accueils(s) pour les enfants en situation de handicap ? ».

L'entreprise coopérative Praxie Design a organisé le jeudi 23 juin au Rize une projection-débat « Les roues du possible », permettant d'aborder la question des mobilités actives à vélo accessibles à tous, notamment aux personnes ayant des besoins particuliers (enfants, personnes âgées, personnes en situation de handicap...).

Les associations Apajh et Autisme 69 ont participé à un débat organisé le vendredi 24 juin à la médiathèque du Tonkin sur le thème « Quel(s) accueil(s) pour les personnes neuro-atypiques dans les médiathèques ? »

L'Association Ciné-Sens a enfin organisé le 25 juin à la Maison du livre, de l'image et du son, une action autour de la découverte de l'audiodescription, procédé qui permet de rendre des films accessibles aux personnes aveugles ou malvoyantes grâce à un commentaire audio complétant la bande son du film.

LE SOUTIEN DE LA VILLE AUX ASSOCIATIONS

Les subventions financières de la Ville de fonctionnement accordées en 2022

- Association lyonnaise des devenus sourds et malentendants (ALDSM) : 1000€. L'ALDSM est une association qui apporte des conseils, agit en faveur de l'accessibilité, organise des stages de lecture labiale, participe à des actions de sensibilisation...
- FNATH : 500€. Accompagnement des personnes accidentées de la vie et leurs familles dans leurs démarches juridiques et administratives, fonctionnement des permanences à la Maison Berty-Albrecht et du service juridique du groupe départemental.
- Association des malades et invalides (AMI) : 1000€. L'AMI est une association qui défend les droits des personnes en situation de handicap dans leur vie quotidienne et professionnelle. Elle tient des permanences à la Maison Berty Albrecht pour les personnes malades ou en situation de handicap et/ou de précarité, pour leur apporter un conseil et un soutien technique, d'aiguillage, d'assistance juridique spécialisée, afin qu'ils puissent accomplir leurs démarches (cartes

CMI, invalidité sécurité sociale, rente, MDMPH...etc).

- APF France handicap : 700€. Fonctionnement de la location solidaire, du collectif Par'hands, du répit des aidants, de l'école de la SEP...

Les subventions financières de projet accordées en 2022

- Prader-willi France : 750€ pour le projet d'exposition d'une bande dessinée dans le cadre des Semaines des handicaps au Rize
- Impact : 1000€ pour des stages d'auto-défense féministe pour des femmes en situation de handicap
- Association les brûleurs de planches : 4450€ pour le projet coopératif autour du spectacle Roman(e) permettant de développer des outils partagés pour accueillir les publics en situation de handicap
- Collectif Fiertés en Lutte : 500€ pour un char accessible pour la marche de la fierté de juin 2022
- Compagnie Zéotrope : 1000€ pour la création du spectacle « À vos héroïnes » intégrant des personnes handicapées
- APF France handicap : 1000€ pour l'intervention d'un professeur de dessin pour l'atelier du lundi après-midi

- **ADAPEI 69 : 700€** pour l'animation d'une séance de sensibilisation au FALC (Facile à lire et à comprendre) pour les agents municipaux en juin 2022.

Les subventions en nature

- **Collectif des associations du Rhône pour l'accessibilité (CARPA) : 7749 €** pour la mise à disposition d'un local permanent rue des Teinturiers, proche de Charpennes, 1001€ pour la prise en charge des fluides, et 950€ de mise à disposition ponctuelle de la grande salle du CCVA pour les « 30 ans du CARPA » fêté le 7 octobre 2022,
- **Association nationale de défense des malades, invalides et handicapés - comité du Rhône (AMI) : 19 437 €** pour la mise à disposition ponctuelle d'une salle de permanence deux fois par semaine à la maison Berty Albrecht, et 99€ pour la domiciliation du siège social,
- **Fédération nationale des accidentés du travail et**

handicapés - section Villeurbanne-Vaux en Velin : 8 225 € pour la mise à disposition ponctuelle d'une salle de permanence deux fois par semaine à la maison Berty Albrecht, et 99€ pour la domiciliation du siège social,

- **Simon de Cyrène Lyon Métropole : 1454 €** de mise à disposition de matériel,
- **Comité Louis Braille : 285 €** de mise à disposition ponctuelle de locaux,
- **Handica Réussir : 139€** de mise à disposition d'un chalet pendant le marché de Noël,
- **Association lyonnaise des devenus sourds et malentendants : 2812 €** de mise à disposition ponctuelle de locaux,
- **Autisme 69 : 380 €** de mise à disposition ponctuelle de locaux
- **APF France handicap : 902€** de mise à disposition ponctuelle de locaux,
- **Association départementale des pupilles de l'enseignement public du Rhône / ML (ADPEP 69) : 1572€** de mise à disposition ponctuelle de locaux.

LE CONTRÔLE DE L'ACCESSIBILITÉ DANS LES ÉQUIPEMENTS RECEVANT DU PUBLIC (ERP) NEUFS OU EXISTANTS

Une commission communale d'accessibilité réglementaire pré-instruit le volet accessibilité des permis de construire et des autorisations de travaux d'équipements recevant du public à Villeurbanne depuis 1995.

Présidée depuis 2020 par Agathe Fort, cette commission comprend des personnes du collectif des associations du Rhône pour l'accessibilité (CARPA). Elle se réunit environ une fois par mois, et est animée par un agent qui occupe un poste dédié à l'accessibilité au sein de la direction de l'urbanisme réglementaire.

Les compétences de cette commission sont les suivantes :

- lorsqu'il y a lieu, visites avant ouverture ou de réception des travaux des établissements relevant de la 2^e à la 5^e catégorie,
- études des dossiers des établissements relevant de la 2^e à la 5^e catégorie, à l'exception des demandes de dérogations.

Au-delà du traitement des dossiers, l'agent de la direction de l'urbanisme réglementaire joue un rôle important d'information et d'animation auprès des gestionnaires d'ERP du territoire communal.



Les « 30 ans du CARPA » fêté au CCVA le 7 octobre 2022 © handirect

PARTIE 2

LES ACTIONS PHARES DU PROGRAMME « VILLE ET HANDICAPS » 2022

Un plan d'actions organisé dans le cadre du programme « Ville et handicaps » permet de travailler de manière transversale sur la mise en œuvre des droits énoncés par la loi française sur le handicap du 11 février 2005 et la Convention internationale relative aux droits des personnes handicapées (CIRDPH) adoptée par l'Assemblée générale des Nations unies le 13 décembre 2006, et de prendre en compte la diversité des handicaps et la diversité des champs d'intervention de la ville.

RENDRE LA VILLE ACCESSIBLE

Mise en accessibilité du patrimoine communal et agenda d'accessibilité programmée de la Ville

Après une démarche complète de diagnostic de l'ensemble du patrimoine réalisé en 2008 et 2009, une première phase importante de travaux engagée par la Ville et suivie par la direction de la construction avait permis une mise en accessibilité de 32 équipements recevant du public (ERP) entre 2009 et début 2015, pour un coût de travaux de 9 millions d'euros.

Un agenda d'accessibilité programmée (Ad'AP) couvrant 3 périodes de 3 ans, de 2016 à 2024, a été voté à l'unanimité lors du conseil municipal du 7 juillet 2015, approuvé par le préfet du Rhône en décembre 2015. L'Ad'AP concernait 134 ERP (en tenant compte des équipements sortis de l'Ad'Ap), avec une estimation chiffrée de 9,4 M€ de travaux lissés sur les 9 années de durée de l'Ad'AP.

	Au 26/09/2015	A la fin 2022	Reste à traiter
Nombre d'ERP municipaux mis en accessibilité	32	111	55

Au vu du nombre important de sites restant à traiter sur les deux dernières années (55), et en raison de la période COVID qui a complexifié les chantiers, un décalage de deux ans sera nécessaire pour la réalisation des derniers travaux et l'obtention de l'ensemble des attestations d'accessibilité.

Sur les 55 derniers équipements restant à traiter, 9 ont un avenir incertain. Une réflexion sur le devenir de ces sites (démolition, changement d'affectation, vente, réhabilitation, délocalisation ...ect) doit être menée dans le courant de l'année 2023.

La mise en accessibilité complète des 166 ERP municipaux sera dans tous les cas finalisée à la fin du mandat 2020-2026.

Les chiffres clefs en 2022

111

établissements municipaux recevant du public ont été entièrement mis en accessibilité au 31 décembre 2022 sur les 166 concernés, soit 67%, pour un coût de travaux d'environ 17 millions d'euros. Tous les gros équipements ont été traités, comme par exemple l'hôtel de ville, le TNP, le centre nautique Etienne-Gagnaire, l'ENM...

21

des 25 groupes scolaires existants en 2009 sont complètement accessibles fin 2022.

Les 21 groupes scolaires existants sont accessibles Antonin-Perrin, Edouard-Herriot, Jules-Ferry, Joseph-Lakanal, Saint-Exupéry, Renan nord, Château-Gaillard, Jean-Zay, Albert-Camus, Jean-Jaurès, Jules-Guesde, Jean-Moulin, Léon-Jouhaux, Louis-Pasteur, Jules-Ferry, Anatole-France, Emile-Zola, François-Truffaut, Louis-Armand, Jacques-Prévert, René-Descartes.

Restent à réaliser en fin 2022 les travaux sur les groupes scolaires Berthelot, Croix-Luizet, Lazare-Goujon et Renan sud.

Listes de l'ensemble des ERP existants en 2009 mis en accessibilité fin 2022

41 équipements scolaires:

1. GS Antonin-Perrin/Ecole maternelle,
2. GS Antonin-Perrin/Restaurant scolaire,
3. GS Antonin-Perrin/Ecole élémentaire,
4. GS Edouard-Herriot/Ecole élémentaire, restaurant scolaire, inspection académique et RAM (Centre/Totem),
5. GS Edouard-Herriot/Ecole maternelle,
6. GS Edouard-Herriot/Gymnase,
7. GS Jules-Ferry/Ecole maternelle et restaurant scolaire,
8. GS Joseph-Lakanal/Ecole élémentaire Est et maternelle,
9. GS Joseph-Lakanal/Ecole élémentaire "ouest" et restaurant scolaire,
10. GS Saint-Exupéry/ Ecole élémentaire "est",
11. GS Saint Exupéry/Ecole élémentaire "ouest",
12. GS Saint-Exupéry/Ecole maternelle "nord",
13. GS Saint-Exupéry/Ecole maternelle "sud",
14. GS Saint-Exupéry/Restaurant scolaire et cabinet médical,
15. GS Ernest-Renan sud/Bat modulaire/Maternelle,
16. GS Ernest-Renan nord,
17. GS Château-Gaillard,
18. GS Jean-Zay,
19. GS Albert-Camus/Ecole élémentaire et RAM (Camus/St-Jean),

20. GS Albert-Camus/Ecole maternelle et bâtiment modulaire,
21. GS Jean-Jaurès,
22. GS Jules-Guesde/Ecole élémentaire et maternelle, GS Jules-Guesde/Ecole maternelle annexe et restaurant scolaire,
23. GS Jean-Moulin/Ecole élémentaire,
24. GS Jean-Moulin/Ecole maternelle et restaurant scolaire,
25. GS Jean-Moulin/Gymnase,
26. GS Léon-Jouhaux,
27. GS Louis Pasteur/Ecole maternelle "nord",
28. GS Louis-Pasteur/Ecole maternelle "sud",
29. GS Louis-Pasteur/Ecole élémentaire et Restaurant scolaire,
30. GS Jules-Ferry/ Ecole élémentaire et gymnase, complexe sportif Eugène-Fournière/Gymnase et TSP,
31. GS Anatole-France/Ecole élémentaire et restaurant scolaire,
32. GS Anatole-France/Ecole maternelle, Tonkin élémentaire,
33. GS Emile Zola,
34. GS François-Truffaut,
35. GS Louis-Armand/Ecole élémentaire et restaurant scolaire,
36. GS Louis-Armand/Ecole maternelle "est",
37. GS Louis-Armand/Ecole maternelle "ouest",
38. GS Jacques-Prévert,
39. GS René-Descartes/Ecole maternelle et restaurant scolaire/Ecole maternelle,
40. GS René-Descartes/Ecole élémentaire,
41. Chamagnieu château,

12 équipements culturels :

1. Le Rize - Centre mémoires et société,
2. Ecole nationale de Musique Saletins,
3. Ecole nationale de Musique/Offenbach,
4. TNP -Jena Bouise,
5. TNP grand théâtre,
6. Ateliers Frappaz,
7. Prêt aux collectivités,
8. cinéma Le Zola,
9. Maison de l'image, du livre et du son,
10. Médiathèque du Tonkin,
11. Institut d'Art contemporain,
12. Espace Tonkin

1 équipement culturel : Église de la Nativité

17 équipements sportifs :

1. OSV-Maison des Sportifs,
2. Complexe sportif des Brosses,
3. Complexe sportif Armand /Gymnase/Espace d'Animation Sportif,
4. Vestiaire stade de la Viabert,
5. Stade de la Viabert,
6. Piscine des Gratte-Ciel,
7. Complexe sportif des Iris/ (stade n°74),
8. Complexe sportif des Iris/Gymnase Tonkin,
9. Centre sportif VAP,
10. Gymnase Albert-Camus,
11. Piscine Bouulloche,
12. Gymnase Saint-Jean,
13. Stade Séverine,
14. Espace d'animation sportif (Salle de la Cité) / stade Séverine/MQB,
15. Centre nautique Etienne-Gagnaire,
16. Gymnase de Cusset,
17. Gymnase Jean-Mollier.

23 équipements administratifs et associatifs :

1. Palais du Travail,
2. Locaux associatifs « Éclaireurs de France »,
3. Bureau d'information jeunesse,
4. Conseil de quartier Perralière/Grandclément,
5. Maison des services publics de Saint Jean - Espace 30,
6. Local du CARPA,
7. Hôtel de ville,
8. Hôtel de ville annexe,
9. Police municipale,
10. Maison Berty-Albrecht,
11. Espace KID (kiosque information des démarches pour les parents),
12. Salle Badey,
13. Maison des Aînés,
14. Espace info,
15. Espace Saint-André,
16. Ancien cimetière (blocs sanitaires et maison des gardes),
17. Maison de quartier des Brosses (MQB),
18. Centre social de Saint-Jean,
19. Maison sociale Cyprian/Les Brosses,
20. Centre familial de la Ferrandière,
21. Centre social des Buers
22. Maison du Citoyen,
23. Salle découverte de la Feyssine.

17 équipements petite enfance :

1. Crèche du Chat Perché,
2. Relais petite enfance Grandclément/Ferrandière Jean-Epstein,
3. 3-4 Mousquetaires,
4. Relais Petite enfance Renan,
5. Crèche Flora-Tristan et Espace Joséphine-Baker,
6. Relais petite enfance Herriot,

7. Relais petite enfance Perralière & crèche Nelly-Roussel,
8. Crèche Pauline-Kergomard,
9. Relais Françoise-Dolto (Est/Ouest),
10. Ludothèque,
11. Crèche l'Hormat,
12. Crèche Victor-Hugo,
13. Crèche Nelly-Roussel/relais petite enfance Nelly-Roussel/relais assistante maternelle Perralière (Nord/Sud)/salle de psychomotricité
14. Relais de la petite enfance du Tonkin/maternelle et crèche,
15. Relais Petite enfance François-Truffaut,
16. Halte-garderie Gribouille
17. Centre de l'enfance Truffaut

Equipements spécifiques :

- 27 sites municipaux sont équipés d'un équipement destiné à améliorer l'accueil des personnes malentendantes sur les guichets d'accueil et d'information. Il s'agit d'un système très simple, dénommé boucle à induction magnétique (BIM) composé d'un micro et d'un combiné pour faciliter la communication avec toutes les personnes malentendantes, qu'elles soient ou non appareillées.
- 10 équipements municipaux sont équipés d'une balise sonore. Ce système est installé au-dessus de la porte d'entrée principale de l'équipement, et permet de diffuser des informations sonores qui favorisent le guidage des personnes ayant un handicap visuel. Il est particulièrement important pour les équipements où l'entrée

principale n'est pas facile à identifier. Il se déclenche avec le même système de télécommande qui déclenche les feux tricolores sonores.

La programmation des travaux sur l'année 2023, pour un budget de 900 000€, comprend notamment la MJC (fin des études et travaux) la Maison du citoyen (fin des études et travaux), le centre Léo Lagrange, le centre social Ferrandière, et les équipements sportifs Salle de Barros (études), gymnase Jouhaux, salle des Gratte-Ciel, boulodrome ligne de l'Est, stade Mateo et stade Mokhrane.

Création de places de stationnement réservées aux personnes handicapées

11 nouvelles places de stationnement réservées aux personnes titulaires de la carte mobilité inclusion stationnement ont été créées en 2022 sur l'espace public, par la prise d'un arrêté du Maire.

Ces nouvelles places se situent au :

- 13 au 15 rue Michel-Dupeuble, proche du groupe scolaire Jean Moulin
- 214 avenue Roger-Salengro,
- 371 et 381 cours Emile-Zola (Collège Gilbert-Chabroux)
- 3 rue de l'Avenir (groupe scolaire Jules-Guesdes),
- 295 rue Francis-de-Pressensé, (stade des Iris)
- 58 rue Lafontaine (centre social de la Ferrandière),

- en face du 67 (Maison de la Métropole Villeurbanne Nord) et du 191 rue du 8-Mai-1945 (collège des Iris),
- en face du 2 rue de Bonnetterre (MJC).

Deux places ont par ailleurs été supprimées en 2022, dans le cadre de la piétonisation du nord de l'avenue Henri-Barbusse.

Fin 2022, il existe 440 places de stationnement PMR sur l'espace public villeurbannais, soit 2.3% de l'ensemble des places. Une cartographie accessible sur le plan interactif du site internet de la Ville permet de localiser l'ensemble de ces places : www.villeurbanne.fr

ÊTRE EXEMPLAIRE EN TANT QU'EMPLOYEUR

Les chiffres clefs en 2022

7,64%

C'est le taux direct d'emploi de travailleurs de la Ville au 1^{er} janvier 2022

La direction des ressources humaines s'organise depuis plusieurs années pour prendre en compte la thématique du handicap :

- La responsable du service qualité de vie au travail pilote la démarche et intervient ponctuellement en conseil technique.
- La référente handicap et action sociale est plus spécifiquement chargée de la coordination et du suivi des situations et des plans de compensation ;
- Les conseillers en prévention sont chargés des aménagements de poste de travail.
- Le médecin de prévention rencontre régulièrement les agents et se prononce sur leur aptitude ou inaptitude qui peut être partielle.
- La responsable de l'unité parcours professionnels pilote notamment les emplois « passerelle », qui permettent

aux agents qui en ont besoin de changer de métier.

Une fois les besoins d'aménagement de poste de travail repérés, les situations sont examinées dans le cadre d'une commission de compensation. Cette commission permet une approche pluridisciplinaire. Les compensations peuvent être multiples : adaptation du poste de travail, nouvelle répartition des tâches dans l'équipe, transport domicile-travail, etc.

Le suivi des bénéficiaires de l'obligation d'emploi

La référente action sociale et handicap de la DRH réalise un suivi précis des bénéficiaires de l'obligation d'emploi, qui se traduit par,

- un justificatif à jour pour chaque situation déclarée ;
- une mise à disposition par courrier dès réception d'une nouvelle RQTH ;
- une mise à disposition auprès des agents en début d'année civile lorsque la validité de l'attestation arrive à terme dans l'année.

La très grande majorité des agents en situation de handicap sont titulaires de la reconnaissance de la qualité de travailleurs handicapés (RQTH). 11 agents sont titulaires de l'allocation

temporaire d'invalidité (ATI). 11 agents ont été reclassés suite à un passage en comité médical.

La DRH déclare chaque année ce taux direct d'emploi de travailleurs handicapés de la Ville auprès du FIPHFP (Fond d'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique). Ce taux était de 7.64% au 1^{er} janvier 2022. Il était de 8% pour les agents de catégorie C, de 4% pour les agents de catégorie B, et de 2% pour les agents de catégorie A.

Services confiés à des ESAT/EA

En complément des actions sur le recrutement et le maintien dans l'emploi des travailleurs handicapés, la Ville a développé des services confiés à des entreprises adaptées (EA). La Ville et son service de la commande publique utilise pour cela la possibilité offerte par le code des marchés publics de réserver des

marchés spécialement à des entreprises spécialisées sur le handicap.

Les marchés réservés en cours les plus importants portent sur la collecte de papiers de bureau assurée par l'entreprise adaptée Elise, la fourniture de produits d'entretiens réalisée par l'entreprise adaptée La ruche, et la fourniture de matériel d'entretien assurée par L'EA située en Isère.

La Ville a par ailleurs un partenariat actif avec l'ESAT (Entreprise et service d'aide par le travail) hors les murs de l'ADAPT, qui met à disposition du personnel avec un accompagnement de proximité. Une travailleuse en situation de handicap de l'ADAPT, mis à disposition par l'ADAPT depuis plusieurs années à la médiathèque du Rize, a été titularisée dans le courant de l'année 2022.

FACILITER L'ACCÈS DES ENFANTS ET ADULTES EN SITUATION DE HANDICAP AUX ACTIVITÉS DE LOISIRS

Accueil des enfants et des adultes en situation de handicap dans les structures d'accueil du jeune enfant

L'accueil des jeunes enfants en situation de handicap est une priorité de la Direction de la Petite Enfance. C'est un des critères de priorisation pour l'obtention d'une place en crèche.

Une équipe ressource (médecin, psychologue, psychomotricienne) est à disposition des équipes et des familles. Du personnel supplémentaire intervient parfois dans les équipes pour faciliter l'accueil des enfants en situation de handicap.



Accueil au « Pépilou » © Richard Kalvar / Magnum Photos

L'accueil en crèche est travaillé avec les parents et en partenariat avec les acteurs locaux comme les centres d'actions médico-sociaux précoces.

La Ville soutient par ailleurs la structure d'accueil inclusive du jeune enfant « Pépilou » portée par l'association Les PEP 69. Cet équipement situé au 5 rue Jean-Baptiste-Durand comporte 24 places en multi accueil pour enfants villeurbannais de 0 à 6 ans, dont un tiers des places sont réservées à des enfants malades et/ou en situation de handicap.

L'équipe de Pépilou est composée d'une directrice infirmière puéricultrice, d'une infirmière, d'une éducatrice de jeunes enfants, de trois animatrices petite enfance, de deux auxiliaires de puériculture, d'un CAP petite enfance, d'une psychomotricienne et d'un agent de service. Cet équipement a fait l'objet d'une participation de la ville de Villeurbanne de 260 000 euros annuels concernant le fonctionnement en 2022.

Accueil des enfants en situation de handicap dans les loisirs périscolaires et extrascolaires

Les chiffres clefs en 2022

374

enfants en situation de handicap accueillis dans les ALaé (accueils de loisirs liés à l'école)

50

animateurs périscolaires supplémentaires recrutés en renfort d'équipes, pour un coût de 212 000€

UNE 100AINE

d'enfants en situation de handicap accueillis dans les accueils loisirs des 6 centres sociaux

60 000€

de financement de la CAF du Rhône dans le cadre de l'appel à projet « Fond public et territoires »

Une dynamique territoriale est enclenchée sur Villeurbanne avec l'ensemble des accueils de loisirs périscolaires et extrascolaires autour du projet « Accueil d'enfants en situation de handicap sur les accueils de loisirs périscolaires et extrascolaires ».

Cette démarche initiée en 2015 a été inscrite dans les nouveaux objectifs fixés par le nouveau PEDT (Projet éducatif de territoire) élaboré en 2022.

Si le projet porte essentiellement sur des enfants reconnus par la MDMPH et titulaires de l'AEEH, il porte plus largement sur les enfants ayant des besoins spécifiques, nécessitant un accompagnement personnalisé.

Les 5 axes du projet

Les cinq axes du projet, faisant l'objet d'un co-financement de la CAF du Rhône de 60 000€ en 2022 dans le cadre de l'appel à projets Fonds public et territoire sont :

1. La mise en accessibilité des structures d'accueil, et l'aménagement des dispositifs ULIS de Villeurbanne. Le groupe scolaire René Descartes a par exemple fait l'objet de travaux de mise en accessibilité en 2022, pour un coût d'environ 350 000€. Un ascenseur a été installé à la MJC, pour un coût de 100 000€. Les dispositifs ULIS des groupes scolaires Pasteur, Château Gaillard et Jean Jaurès ont été réaménagés en 2022 : travail sur l'éclairage avec le remplacement des néons par des leds avec atténuateurs et la mise en place d'occlusions sur les fenêtres, création de points d'eau, ou encore amélioration des moyens de communication (interphone, téléphone).
2. La montée en compétence des équipes d'animation, et notamment d'un référent handicap identifié sur chaque structure. Deux nouveaux groupes de travail d'échange de bonnes pratiques ont été mis en place en 2022 pour les 27 coordonateurs.trices périscolaires. Animé par la Souris verte et programmé 5 fois par an sur deux heures de temps, ces groupes ont pour objectif de partager régulièrement des bonnes pratiques et des leçons apprises sur l'accueil d'enfants en

situation de handicap, et d'avoir une meilleure connaissance de la diversité des aménagements possibles pour favoriser l'accueil : rythme de l'accueil (temps complet, partiel, progressif, adaptatif...), modulation de l'accueil (intervention d'acteurs médico-sociaux), utilisation d'outils spécifiques...), animateur supplémentaire, lien avec la famille... L'objectif est également de co-construire des pistes de compréhension des problématiques individuelles rencontrées, et d'élaborer collectivement des pistes de progression.

3. La possibilité d'obtenir des renforts d'équipe si cela s'avère nécessaire. Le projet a permis sur l'année 2022 le recrutement de 50 accompagnements humains supplémentaires par la direction de l'éducation pour mieux accueillir les enfants nécessitant un accompagnement. Le coût du recrutement de ces 50 animateurs renforts en 2022 est de 212 000 €, pris en charge par la direction de l'Éducation et la CAF du Rhône. Le projet a permis également de recruter une dizaine d'animateurs renforts supplémentaires dans les 6 centres sociaux. Le coût de ces animateurs supplémentaires et des outils et formations engagés sur la thématique du handicap est de 44 000 € en 2022, pris en charge par la direction municipale de la vie associative et des centres sociaux. La répartition entre les centres sociaux, établie

essentiellement selon les critères du nombre d'enfants accueillis et du nombre d'enfants ayant besoin d'un renforcement de l'encadrement, est de 10 000 € pour le centre social de Cusset, 6000 € pour les 5 autres centres sociaux et de 4000 € pour la maison sociale de Croix Luizet.

4. Les actions de sensibilisation sur les différents handicaps auprès du jeune public. L'ALDSM (Association des devenus Sourds et Malentendants) a par exemple proposé en juin 2022 trois temps de 45 minutes sur la façon de s'adresser aux personnes déficientes auditives (comment communiquer, comment leur parler), pour ensuite réaliser des mises en situation avec des "jeux" de lecture labiale.
5. Le partenariat entre les professionnels et les familles. Chaque référent handicap met en place une rencontre avec les parents lors de l'inscription de l'enfant. Ce moment est important puisqu'il permet de créer le lien, d'établir une confiance réciproque et ainsi de connaître les caractéristiques de l'enfant, de définir ses intérêts,

de connaître les autres acteurs qui prennent en charge les besoins de la famille. Un guide d'entretien à la disposition de tous les référents handicap permet de poser les bonnes questions et éviter de poser les mauvaises questions, notamment médicales. La conduite systématique du premier entretien reste cependant un point perfectible pour les coordonnateurs.trices périscolaires.

Une coordination générale du projet est en place depuis 2015, composée de la mission Ville et handicaps à la direction générale des services, d'un responsable de territoire et de la coordonnatrice du PEDT à la direction de l'éducation. Le rôle de cette coordination transversale de projet est d'assurer la cohérence de l'ensemble du dispositif, d'organiser les formations collectives et les séances mensuelles d'analyse de la pratique, et de construire les outils nécessaires. Un renfort de la mission handicap, mis en place de février à juillet 2022 sur 0.8 ETP, a permis de renforcer cette coordination générale. Un nouveau groupe de travail interne à la direction de l'éducation a par ailleurs été mis en place en 2022, réunissant 3 responsables éducatifs de proximité.

Plan d'actions pour l'amélioration de l'accueil dans les dispositifs ULIS villeurbannais

Suite à la mise en place d'un groupe de travail en début d'année 2020 en partenariat avec l'Éducation nationale, puis la réalisation d'un diagnostic en septembre-octobre

2020, un plan d'actions a été programmé pour l'amélioration de l'accueil dans les 14 dispositifs ULIS présents à Villeurbanne. S'ajoutent à ces 14 classes ULIS 2 classes mises à

disposition d'écoles spécialisées : une classe du groupe scolaire Antonin Perrin mise à disposition de l'IME Bourjade, et une classe du groupe Louis Pasteur mise à disposition de l'ITEP.

Quatre axes d'amélioration avaient été identifiés :

1. Une amélioration sur le cadre bâti, avec des interventions à prévoir sur l'éclairage (remplacement des néons par des leds avec atténuateurs), sur les fenêtres, les occultations, la création de points d'eau, ou encore l'amélioration des moyens de communication (interphone, téléphone). Six premiers dispositifs ULIS ont été réaménagés en 2021 : Nigritelle Noire, Louis Armand, Jean Moulin (2), et Antonin Perrin et Jules Guesde. Les dispositifs ULIS des groupes scolaires Pasteur, Château Gaillard et Jean Jaurès ont été réaménagés en 2022.

2. Un mobilier plus adapté, choisi avec les équipes enseignantes et le fournisseur de la Ville dans

l'ensemble des dispositifs ULIS. Il a été livré pendant l'été 2021. Une fois livré, les coordonnateurs ULIS ont fait des retours positifs sur les réalisations. Le coût total du mobilier acheté en 2021 est de 166 250 €, dont 23 150 € pour le mobilier en classes (essentiellement des tables et chaises sur roulettes), et 19 700 € pour du matériel multi-média (tablettes).

3. Une aide majorée pour l'acquisition de matériel pédagogique adapté (comme par exemple du matériel ergonomique utile dans toutes les ULIS (exemple des stylos ergonomiques ou du timer visuel), et du matériel spécifique pour trouble sensoriel (exemple du casque antibruit ou de la couverture enveloppante).

4. D'autres réponses organisationnelles comme par exemple prévoir des places de taxis pour faciliter le stationnement des taxis devant les écoles.

Mise en place des lieux de répit dans les groupes scolaires

Le lieu de répit est un espace créé en dehors des dispositifs ULIS, accessible à tous ET sur tous les temps de l'enfant (scolaire, périscolaire et extrascolaire). C'est un outil important pour le développement de lieux éducatifs inclusifs. Ils sont généralement constitués de paravents ou de tipi, de tapis puzzle et de gros poufs. Du matériel adapté peut être ajoutés selon les besoins des écoles (coffre

à livres, coussins, canapé, casque anti-bruit, couverture lestée...).

6 premiers lieux de répit ont été aménagés en 2021, sur les groupes scolaires Edouard Herriot, Jean-Moulin, Louis-Pasteur, Château-Gaillard, Lazare-Goujon et Jules-Guesde.



Lieu de répit aménagé au groupe scolaire Edouard-Herriot

Les lieux de répit des groupes scolaires Herriot et Lazare goujon ont été aménagés dans la BCD. Ceux des groupes scolaires Jean Moulin, Louis Pasteur et Jules Guesdes ont été aménagés dans une salle à part, en rdc et avec une fenêtre.

Celui de Château Gaillard a été aménagé dans le cabinet médical.

Sur ces 6 lieux de répit, deux seulement (Herriot et Lazare Goujon) sont utilisés par tous les acteurs scolaires, périscolaires et extrascolaires. Le lieu de répit de Château Gaillard n'est utilisé que par les équipes scolaires, et les lieux de répit de Jean-moulin, Louis Pasteur et Jules Guesde ne sont utilisés que par les professionnels de l'ULIS.

Mise en place d'une UEMA (unité d'enseignement en maternelle) sur le groupe scolaire Jean-Zay

Le projet, mené conjointement par la Ville et l'Éducation nationale, consiste à créer un premier dispositif UEMA sur Villeurbanne (6 dans le Rhône), afin de répondre à la demande des parents sur un accompagnement spécifique d'enfants avec des troubles du spectre autistique dès la maternelle, tout en gardant une approche inclusive (passages en inclusion en classes ordinaires).

L'association AFG Autisme, déjà présent à Villeurbanne avec le SESSAD Emile Zola, a été choisie pour gérer cette nouvelle structure. AFG autisme a recruté puis formé 7 professionnels.elles spécialisés.es, en plus de l'enseignante de l'Éducation nationale.

Deux classes au R+1 de la maternelle ont été réaménagées, comprenant une classe UEMA avec des locaux satellites spécialisés (coin repos, salle de répit, rangement), un dortoir, un bureau mutualisé en salle de soins, un sanitaire de maternelle et un sanitaire adulte, et enfin une salle de réunion mutualisée avec l'école.

Les travaux, pour un budget de 70 000€, ont été réalisés de juillet à septembre 2022, et livrés en octobre 2022.



Plan de l'UEMA



Classe de l'UEMA après travaux

Les élèves ont été sélectionnés par la MDMPH et l'ARS sur plusieurs critères : engagement des familles, nombre d'enfants, proximité géographique, critère social... Les élèves sont inscrits pour 3 ans. Les 7 élèves concernés ont réalisés une rentrée échelonnée sur plusieurs semaines à partir du 26 septembre 2022. Les premiers retours sur les premiers mois de fonctionnement sont encourageants, avec notamment une utilisation des espaces communs (récré/gymnase) en même temps que les autres élèves.

Prise en compte de l'accessibilité dans le cadre de Capitale française de la culture

Près de 800 événements culturels ont été programmés tout au long de l'année, dans différentes structures (culturelles, sociales, établissements scolaires...) ou dans l'espace public. Près de 160 partenaires sont engagés dans cette aventure : associations, équipements municipaux, établissements privés, collectifs d'habitants... Parmi ces partenaires ont figuré quelques acteurs très engagés sur cette question comme Percut'ensemble, Insolite Fabrik et Zéotrope.

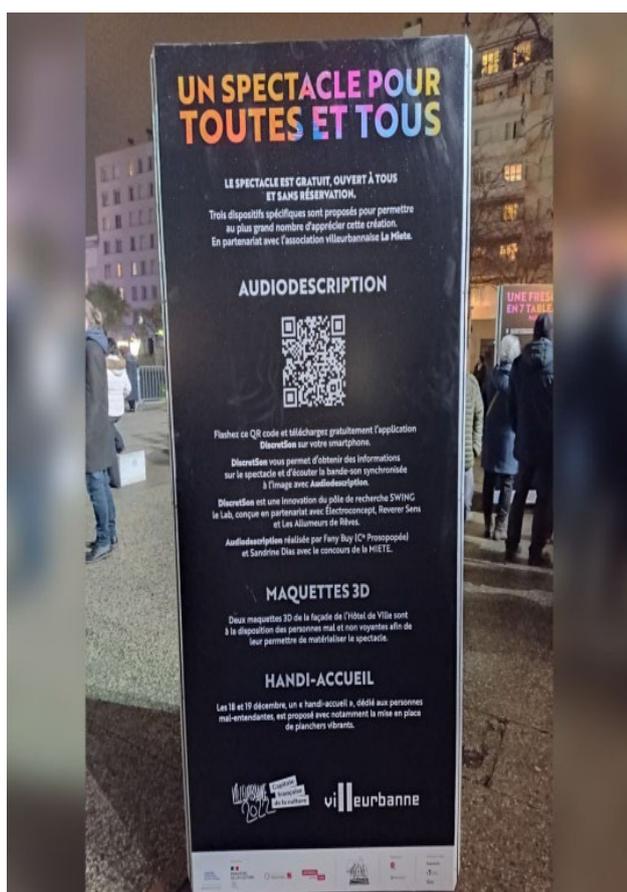
Les grands événements organisés par la Ville (Inauguration, Festival REEL, Faites de la Musique, déambulation de la compagnie Royal de luxe, spectacle de clôture Vitale) ont été produits en intégrant cette dimension. Un travail de co-construction a été engagé avec divers partenaires : Mission Ville inclusive et lutte contre les discriminations et les acteurs associatifs et les entreprises spécialisés (Miete, PAIPS, Access Festival, Inclusivevents ; Cagibig...). Pour chacun de ces événements, un diagnostic préalable a été réalisé sur

les lieux des manifestations et leur accessibilité, l'adaptation de la communication nécessaire, l'information des usagers, etc...

La MIETE et ses partenaires du Pack Accessibilité Universelle des Événements ont travaillé à rendre plus accessible l'événement « Vitale » de clôture de Villeurbanne Capitale Française de la Culture 2022 Vitale, du 16 décembre au 1er janvier inclus.

Pour rendre ce spectacle sons & lumières projeté sur la façade de l'Hôtel de Ville plus accessible, un ensemble de dispositifs spécifiques ont été mis en œuvre :

- Un dispositif d'audio-description accessible via l'application DiscretSon a permis aux personnes mal et non voyantes de se représenter le cadre du spectacle.
- Ce dispositif a été complété par une maquette 3D de la façade de l'Hôtel de Ville, maquette confectionnée par le Fablab de la MIETE.
- Deux soirées (18 et 19 décembre) avec un « handi accueil » spécifique proposé par l'association AMAAC dédié aux personnes en situation de handicap.
- Pour les personnes malentendantes, la mise en place de planchers vibrants les 18 et 19 décembre.
- *Signalétique mise en place lors du spectacle de clôture de CFC 2022*



Signalétique mise en place lors du spectacle de clôture de CFC 2022

Prise en compte du handicap par l'école nationale de musique

L'école nationale de musique (ENM) met en place progressivement un plan d'actions pour permettre l'inclusion du public en situation de handicap.

Une référente handicap a été nommée en septembre 2021, à raison de deux demi-journées par semaine. Elle a bénéficié de 4 jours de formation en 2022 par l'association Musique en situation de handicap, qui agit depuis plus de 30 ans pour faciliter l'accès des personnes handicapées aux pratiques musicales. Deux temps de formation collective réalisés par La souris verte a également été mise en place en septembre 2022 pour les équipes enseignantes techniques et administratives sur l'accueil d'enfants en situation de handicap ou à besoins spécifiques.

L'ENM a adhéré en janvier 2023 au Réseau National Musique et Handicap.

36 élèves en situation de handicap ont été accueillis en 2022 à l'ENM, dont 17 reconnus par la MDMPH. Ils font l'objet d'un accompagnement particulier, avec des rencontres périodiques avec les familles (de une à trois par an). Des compensations peuvent être mises en place si nécessaire, comme par exemple une adaptation des rythmes d'apprentissage, ou encore pour deux d'entre eux un accompagnement individualisé avec le CHU neuro et la Fougeraie (Médipôle).

L'ENM a établi des partenariats avec plusieurs structures locales du territoire : l'IME (Institut médico-éducatif) Jean Bourjade, IEM Handas, CATTP Persoz, Cité scolaire René Pellet, Fougeraie, Léthé musicale, ITTAC (Institut des troubles de l'affectivité et de la cognition).

SENSIBILISER AUX DIFFÉRENTS HANDICAPS

Les semaines des handicaps

Depuis 2011, la Ville et ses partenaires organisent les Semaines des handicaps. L'événement invite à l'échange et à la réflexion sur la thématique du handicap, thématique qui véhicule aujourd'hui beaucoup de peur, de préjugés et de stéréotypes. L'événement s'est organisé autour d'animations sportives et culturelles, de débats, de conférences, de sensibilisation dans les classes de primaire et d'actions interne pour les agent.es municipaux.les...

La mission ville et handicaps de la mairie coordonne l'ensemble de l'évènement, en lien avec les associations et les nombreux services de la mairie.



RENCONTRES, PROJECTIONS, DÉBATS,
SPECTACLES, PARCOURS SENSORIELS,
ANIMATIONS, EXPOSITIONS

SEMAINES DES
**HAN
DI
CAPS**

7^e
ÉDITION

Du 6 mai au
25 juin 2022
Ensemble,
changeons
nos regards!

PARTICIPATION LIBRE
& GRATUITE

CONTACT
Espace INFO
153 bis cours Emile-Zola
04 72 65 80 90
<https://viva.villeurbanne.fr/handicap>

villeurbanne

Le programme de la 7^e édition des semaines des handicaps

En 2022, les Semaines des handicaps ont eu lieu du 6 mai au 25 juin. Les associations ont organisé une quinzaine d'actions de sensibilisation. Différents services de la mairie se sont également investis :

Le réseau de lecture publique a organisé :

- Le 18 mai à la Maison du livre de l'image et du son (MLIS), des ateliers créatifs pour les enfants sur la base d'albums « tactiles », pour sensibiliser à la déficience visuelle et aborder le livre sous une nouvelle forme
- Tout le long du mois de juin une exposition « Brèves d'attente » à la MLIS, réalisée par Alexandra Lolivrel et des patients du Centre médico-psychologique (CMP) Persoz de Villeurbanne, en partenariat avec le centre hospitalier Le Vinatier, la direction régionale des affaires culturelles et l'agence régionale de santé.
- Un spectacle « Rendez-vous contes! » avec Ernest Afriyé le 18 juin sur thématique de la différence, pour les petits et les grands.
- Un spectacle « Musi'Sign » permettant de sensibiliser à la langue des signes, accompagné par Pascale Pauly (musicothérapeute) ou Laëtitia Ginest (musicienne petite enfance)

Les 3 médiathèques (MLIS, Rize et Tonkin) ont proposé une sélection de lectures accessibles à tous, aux personnes ayant des déficiences intellectuelles ou cognitives, aux personnes qui ne maîtrisent pas bien la langue française.

Le Rize a organisé :

- le 3 juin une table ronde intitulée « L'inclusion, elle se construit dès le plus jeune âge ! », en partenariat avec la direction de la petite enfance
- le 23 juin une table ronde « Quels(s) accueils(s) pour les enfants en situation de handicap ? », en présence de Sylvie Cointet (Ecole nationale de musique), et de Steve Meyzonnet (direction de l'éducation)

La mission ville inclusive et lutte contre les discriminations a proposé le mardi 21 juin une conférence sur les discriminations à l'emploi et les violences vécues par les femmes en situation de handicap, avec les interventions d'Alexiane Martinez, chargée de mission à l'association Femmes pour le Dire, Femmes pour Agir, de Virginie Vasseur, chargée de mission au pôle régional du Défenseur des droits et d'Anaïs Choulet-Vallet, doctorante en philosophie et membre du réseau handi-féministe.

La médiathèque du Tonkin et la mission ville et handicaps ont organisé le 24 juin un atelier de réflexion collective sur l'adaptation d'une médiathèque pour mieux accueillir les personnes neuro-atypiques, avec la présence d'agents de médiathèques des communes de l'agglomération.

© Ville de Villeurbanne

Rédaction : Mission ville inclusive
et lutte contre les discriminations

Réalisation : direction de la Communication

Photos : Gilles Michallet sauf mention

villeurbanne